

■ **Société de laiterie de Mannens**, à Mannens-Grandsivaz, procurer à ses membres les moyens de tirer du lait de leurs vaches le parti le plus avantageux. Société coopérative. (FOSC du 30.03.2001, p. 2366). Inscription d'office par suite de la fusion des communes de Mannens-Grandsivaz et Montagny (FR), selon Décret et Loi du 12.09.2003, nouvelle dénomination du siège: Montagny (FR).
Journal no 566 du 05.02.2004
(02113068 / CH-217.0.250.034-6)